




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-203**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1155317-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - REALISATION DES DIAGNOSTICS - BILAN FINANCIER
ET FONCTIONNEL POUR L'EXERCICE 2018**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 8.4
Amenagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - REALISATION DES DIAGNOSTICS - BILAN FINANCIER ET FONCTIONNEL POUR L'EXERCICE 2018- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum est agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, pour la réalisation des diagnostics et des fouilles préventives sur le territoire communal. Cet agrément a été renouvelé en août 2016 par décision du Ministère de la Culture pour une nouvelle durée de cinq ans.

De 2007 à 2017, l'activité de diagnostic a régulièrement fait l'objet d'un bilan fonctionnel et financier annuel, permettant d'en évaluer le coût.

Ce bilan indique les différentes opérations réalisées, leur coût qui est identifié par nature de dépenses, et il précise la part supportée par la Ville, ainsi que les recettes relevant de l'activité, principalement composée de la redevance d'archéologie préventive.

En ce qui concerne les recettes générées par la redevance d'archéologie préventive, il faut savoir que les modalités de calcul et de versement en ont été fortement modifiées par la loi CAP, votée en juillet 2016. Cette redevance s'est transformée en une subvention, qui est désormais versée par le Ministère de la Culture et non plus par la DRAC et la DDE. Son calcul ne s'opère plus sur une année civile, mais sur deux moitiés d'exercice (du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours) ; il prend en compte les seuls diagnostics réalisés par la Direction Archéologie et Muséum avant le 31 mai de l'année en cours, pour lesquels le rapport final d'opération a été transmis par l'Etat et validé au plan administratif.

Sur l'année 2018, le coût total des diagnostics s'est élevé à 192 065 € TTC, dont 150 095 € TTC ont été supportés par la Ville (soit 78,1 %), la différence étant assumée par les

aménageurs sous la forme d'une mise à disposition des engins mécaniques comme le permet la loi d'archéologie préventive.

Les dépenses prises en charge par la Ville comprennent essentiellement les coûts des personnels affectés aux opérations de diagnostics (titulaires et agents contractuels) dont le montant s'élève à 142 495 € TTC (soit 74,2 % de ses dépenses), ainsi que des moyens techniques restés à sa charge (engins de terrassement...).

Entre les 1er juin 2017 et 31 mai 2018, le montant de la subvention perçue au titre du dispositif d'archéologie préventive pour les diagnostics s'est élevé à 174 593,56 € (cf. l'arrêté de notification joint).

Le bilan financier du dispositif est donc positif puisqu'il a généré 24 498,56 € de recettes franches en fonctionnement. Il faut par ailleurs considérer que sur les 142 594,97 € de dépenses en coût de personnel, 108 985,33 € (soit 76,4 %) correspondent au coût des journées de travail assurées par des titulaires, qui ont de fait été financées par le dispositif.

Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/05/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

20 FEV. 2018



Madame la Maire
Ville d'Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel de ville
13616 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Recommandé AR
JA 147 720 0304 6
Direction générale
des patrimoines

DIRECTION ARCHEOLOGIQUE ET MUSEUM
N° enregistrement : 12
Date : 05 MARS 2018

Service du patrimoine
Sous-direction de l'archéologie
2018 - D. 4534

Madame la Maire,

Affaire suivie par
M. Jan-Christophe Blaize

J'ai le plaisir de vous informer qu'une subvention d'un montant de 174 593,56 € vous est attribuée pour l'année 2018 au titre de l'article L.524-11 du code du patrimoine.

Référence
SDA/B2/ICB/VS

Cette subvention est liée à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive par le service archéologique de votre collectivité dans la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01

Téléphone
01.40.15.77.22

Son montant est calculé conformément au décret et à l'arrêté du 2 novembre 2016.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté d'attribution correspondant, ainsi qu'un tableau listant les éléments pris en compte pour le calcul de la subvention dont le versement interviendra d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

164238
MAIRIE AIX EN PROVENCE
SERVICE COURRIER
N° MAARCH :

ARRIVE LE 26 FEV. 2018

ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT

Le chef du Service, chargé du Patrimoine

Jean-Michel LOYER-HASCOËT

MINISTÈRE DE LA CULTURE

La Ministre de la Culture,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, et notamment l'article 53 ;
VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;
VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;
VU le décret n° 2016-1485 du 2 novembre 2016 relatif aux modalités de versement des subventions accordées aux services de collectivités territoriales ayant reçu un agrément en compensation des travaux engagés pour les opérations de diagnostic archéologique ;
VU l'arrêté du 2 novembre 2016 portant fixation de la période de référence, de la valeur par mètre carré et des critères de majoration en fonction du niveau de complexité des opérations de diagnostic d'archéologie préventive ;
VU l'état récapitulatif des surfaces ayant fait l'objet d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive au cours des 12 mois précédant le 1^{er} juin 2017 ;
VU la demande de subvention du 14 décembre 2017 de la ville d'Aix-en-Provence au ministre chargé de la culture ;
VU le programme 175 de la Mission culture ;
SUR la proposition du **Directeur Général des Patrimoines**,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au titre de l'exercice 2018, une subvention de **174 593,56 € (Cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-treize euros cinquante-six centimes)** en autorisation d'engagement et crédits de paiement est attribuée à la **Mission archéologie d'Aix-en-Provence** pour ses opérations de diagnostic archéologique.

Forme juridique : Commune et commune nouvelle

N° SIRET : **211 300 017 00012**

Adresse : **Commune d'Aix-en-Provence, Place de l'Hôtel de ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1**

ARTICLE 2 : La présente subvention sera liquidée par versement unique sur le compte suivant :

Banque : **Banque de France**

Domiciliation : **BDF Aix-en-Provence**

Code banque : **30001**

Code guichet : **00107**

N° de compte : **C1340000000**

Clé : **24**

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la direction générale des patrimoines : *Exercice 2018*

Programme : **175**

Action / Sous-action : **09/05**

Titre : **6**

Catégorie : **63**

ARTICLE 4 : Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture.

ARTICLE 5 : Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2018**

Visé au service ordonnateur

Le **15 FEV. 2018**

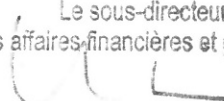
Sous le n° **210 234 2807**

Pour la Ministre de la culture

et par délégation,

Le directeur général des patrimoines

Le sous-directeur
des affaires financières et générales



Aix-en-Provence

Code Patrimoine (code dossier)	Nom de la région	Nom de commune	n° INSEE de la commune	Intitulé de l'opération	RO désigné (Responsable)	Surface de l'emprise de l'arrêt de prescription (m²)	Date de réception du rapport	Nature de la stratigraphie	Opérateur territorial	Total des surfaces pondérées	Montant subvention 2018	Coefficient
11498	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	La Pauliane	BONNET Stéphanie	41 300	08/06/2016	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	111 510,00	40 145,60	2,7
11878	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	Rue Duperrier	SUSINI Vanina	100	01/12/2016	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	270,00	97,20	2,7
11925	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	7 traverse Saint-Pierre	MELA Charlotte	2 875	30/06/2016	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	7 762,50	2 794,50	2,7
11825	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	1 avenue Georges Brassens	AUBURTIN Claire	9 426	15/11/2016	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	25 450,20	9 162,07	2,7
11954	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	4 avenue d'Indochine	SUSINI Vanina	19	14/10/2016	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	Aix-en-Provence	102,60	36,94	5,4
11891	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	Place des Prêcheurs	BOUQUET Aurélie	2 000	21/07/2016	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	Aix-en-Provence	10 800,00	3 888,00	5,4
11712	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	750 chemin des Lauves	SUSINI Vanina	2 583	13/06/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	6 974,10	2 510,68	2,7
11691	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	13 chemin de Brunet	ZIELINSKI Caroline	6 310	22/06/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	17 037,00	6 133,32	2,7
11889	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	642 avenue Fortuné Fernini	BOUQUET Aurélie	4 756	01/09/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	12 841,20	4 622,83	2,7
11736	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	50 rue Jean Dausset	SUSINI Vanina	4 078	09/09/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	11 010,60	3 963,82	2,7
11737	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	350 boulevard de Palerme	MELA Charlotte	3 399	14/10/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	9 177,30	3 303,83	2,7
11844	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	2660 route de Puyricard	MELA Charlotte	2 599	10/11/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	7 017,30	2 526,23	2,7
11604	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	Trois Pigeons (TR2)	BOUQUET Aurélie	91 729	02/05/2017	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	247 668,30	89 160,59	2,7
12114	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	10 rue Emmanuel Signoret	MELA Charlotte	355	02/05/2017	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	Aix-en-Provence	958,50	345,06	2,7
12021	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	8 bis rue de la Moille	SUSINI Vanina	50	10/03/2017	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	Aix-en-Provence	270,00	97,20	5,4
12067	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AIX-EN-PROVENCE	13001	1185 route d'Éguilles	MELA Charlotte	5 975	31/03/2017	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	Aix-en-Provence	16 132,50	5 807,70	2,7
Totaux										484 982	174 593,56	

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
PROCÉDURE de DIAGNOSTIC

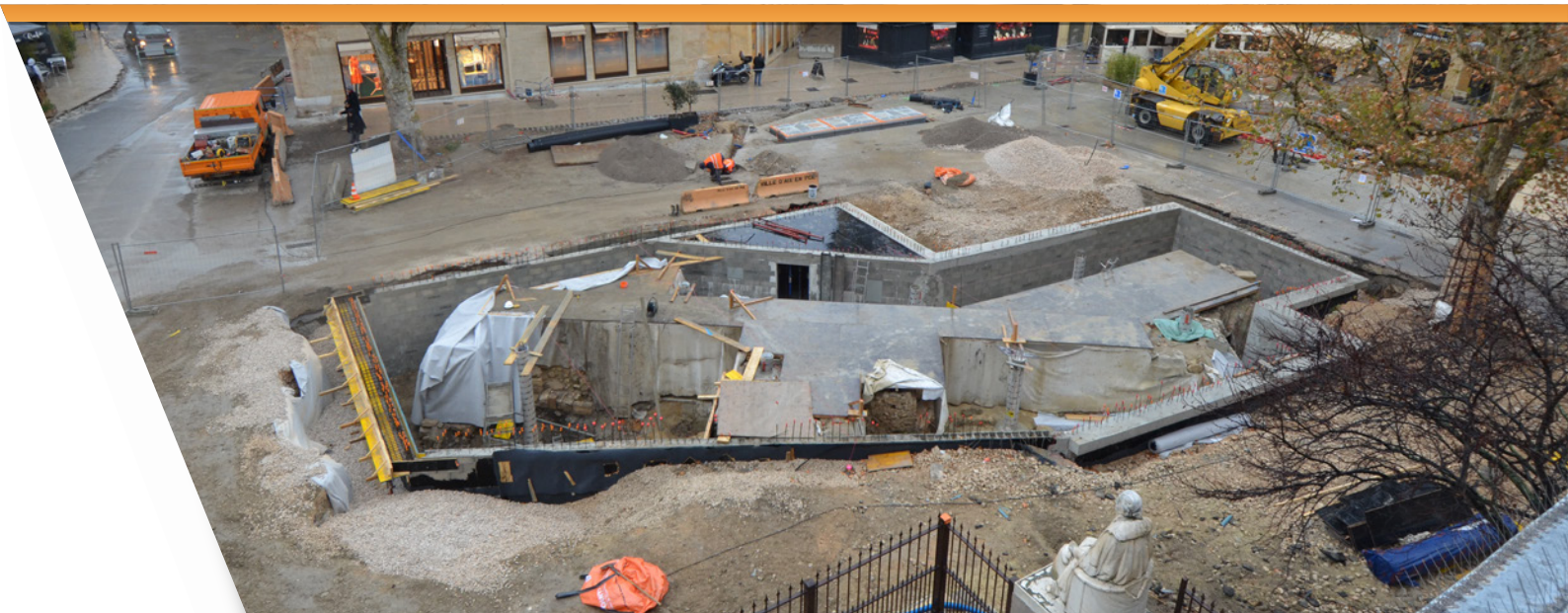
**Bilan fonctionnel
& financier
de l'exercice 2018**



ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

PROCÉDURE de DIAGNOSTIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Bilan fonctionnel & financier de l'exercice 2018



Données liminaires

I. Rappel du cadre juridique

Agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, la Direction Archéologie et Muséum a obtenu pour la deuxième fois le renouvellement de son agrément en juillet 2016. Celui-ci est valable jusqu'en octobre 2021.

Il permet à la Direction de conduire les diagnostics et les fouilles préventives prescrits par l'État (Service régional de l'archéologie de PACA) dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La réalisation des fouilles préventives est soumise à la concurrence, celle des diagnostics relève du service public. Ces derniers ne peuvent donc être confiés qu'à l'INRAP ou au service archéologique agréé de la collectivité sur le territoire de laquelle ils ont été prescrits.

A Aix-en-Provence, les seuls opérateurs possibles sont la Direction Archéologie et Muséum et l'INRAP, la première ayant la priorité sur le choix de réaliser ou non un diagnostic.

Modalités de mise en place d'un diagnostic

S'ils sont principalement prescrits dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, les diagnostics peuvent aussi être déclenchés à la suite d'une demande volontaire de prescription (DVRD) par celui qui projette des travaux. Cette procédure est souvent privilégiée pour les travaux projetés par la Ville sur des sites sensibles. Elle permet d'anticiper la découverte de vestiges et de mieux gérer les délais imposés par les éventuelles recherches.

Sauf quand la Direction Archéologie et Muséum intervient en régie pour le compte de la ville, la mise en place de chaque diagnostic fait l'objet, entre la Ville et l'Aménageur, d'une convention qui indique les problématiques archéologiques et précise les moyens à mettre en œuvre, les modalités d'intervention, ainsi que le calendrier de l'opération. Sont notamment prévues des pénalités financières en cas de retard dans l'achèvement de l'intervention de terrain ou de la remise à l'État du rapport final d'opération.

Réalisées sous le contrôle technique et scientifique de l'État, les opérations préventives répondent à un cadre réglementaire

très strict fixé par la loi d'archéologie préventive (Livre V du Code du Patrimoine), ses décrets d'application, ainsi que par tout un ensemble d'arrêtés :

- arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
- arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
- arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers ;
- Ordonnance n° 2017-1117 du 29 juin 2017 relative aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier.

Les rapports d'opération font par ailleurs l'objet d'une première évaluation destinée à en vérifier la recevabilité ; si les vestiges mis au jour lors d'un diagnostic justifient une prescription de fouille, le rapport peut, dans un second temps, être soumis à la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (collège d'experts) pour avis scientifique (CTRA).

Les avis de la CTRA sont pris en compte dans l'examen des demandes de renouvellement de l'agrément ou la demande d'habilitation.

Le financement des diagnostics

Depuis les modifications apportées, en 2016, à la loi d'archéologie préventive de 2001, révisée en 2003, le financement des diagnostics est assuré par une subvention dont le montant est désormais calculé par l'Etat selon les critères suivants :

- La période prise en compte court du 1er juin de l'année N-1 (2017 en l'occurrence) au 31 mai de l'année en cours (2018 en l'occurrence) ;
- Le rapport final du diagnostic doit avoir été rendu à l'Etat avant le 31 mai de l'année en cours et avoir été validé par ce dernier (celui-ci émet une notification de recevabilité) ;
- Le calcul de la subvention repose sur des coefficients qui combinent la superficie des terrains diagnostiqués et la complexité de la stratigraphie. Les études de bâti se sont vu attribuer un coefficient spécifique.

Stratigraphie simple > 15 ha	Stratigraphie simple de 3 à 15 ha	Stratigraphie simple < 3 ha	Stratigraphie complexe < 1,3 m (en m ²)	Stratigraphie complexe > 1,3 m (en m ²)	Stratigraphie complexe (paléolithique, mésolithique) (en m ²)	Etude de bâti (en m ² de la prescription)
Coef 1	Coef 1,5	Coef 2,7	Coef 2,7	Coef 5,4	Coef 2,7	Coef 2,7
Valeur au m ² : 0,36€	Valeur au m ² : 0,54€	Valeur au m ² : 0,97€	Valeur au m ² : 0,97€	Valeur au m ² : 1,94€	Valeur au m ² : 0,97€	Valeur au m ² : 0,97€

En raison des modifications substantielles intervenues dans les modalités de rémunération de l'activité de diagnostic, la Ville a fait le choix de réaliser les diagnostics au coup par coup depuis le 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, la Direction Archéologie et Muséum ne réalise plus tous les diagnostics prescrits par l'Etat, comme il était fait précédemment. Elle sélectionne les opérations en fonction des critères suivants : projets portés par la Ville ou soutenus par elle (projets d'autres collectivités territoriales tels le CD 13 et la Région, d'établissements publics tel le Centre Hospitalier du Pays d'Aix, de la SEMEPA/SPLA, de la SACOGIVA entre autres).

En ce qui concerne les aménageurs privés, le choix de réaliser les diagnostics motivés par leurs projets de construction répond, d'une part, aux problématiques scientifiques soulevées par la localisation des terrains concernés, de l'autre, à la faisabilité de l'opération (accessibilité de la ou des parcelles soumises à diagnostic, contraintes imposés par l'aménageur, coût de l'intervention).

Contrairement à la situation antérieure, la subvention perçue par la collectivité correspond aujourd'hui strictement à l'activité de la Direction Archéologie et Muséum.

Avantages de réaliser les diagnostics au coup par coup :

Cette option permet :

- de développer une politique de diagnostic davantage axée sur des objectifs scientifiques ;
- d'adapter l'activité de diagnostic en fonction du plan de charge de la Direction.

Elle a pour contrepartie :

- la perte de la maîtrise par la Direction des données et de la documentation issues des opérations qu'elle ne réalise pas ;
- la perte d'information sur la réalisation effective des opérations réalisées par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive ;
- le risque de pénaliser certains aménageurs dont les prescriptions de diagnostic n'ont pas été retenues par la Direction, et qui se trouvent ainsi confrontés aux délais d'intervention de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP).

Estimation du coût d'un diagnostic

Dans le coût de ce dispositif, ont été pris en compte aussi bien les moyens techniques et logistiques que les moyens en personnel. Les moyens en personnel sont essentiellement assurés par les agents titulaires ou permanents de la Direction, très rarement par des agents en CDD. Sur le plan de la masse salariale, c'est

donc une activité qui n'a pas d'incidence financière particulière. Toutefois, pour évaluer le coût réel du dispositif, en ce qui concerne les moyens humains, nous appliquons les barèmes définis dans la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventive, par souci de simplification. Ils permettent, en effet, de ne pas avoir à calculer les charges salariales réelles, liées au grade et à l'ancienneté des agents affectés aux opérations, mais prennent en compte les fonctions remplies dans le cadre de chaque opération. Ces barèmes incluent aussi les petits moyens logistiques nécessaires à une opération. En ligne générale, ces estimations sont supérieures au coût réel pour la Ville.

En ce qui concerne les moyens techniques (engins mécaniques, échafaudages...), leur coût est estimé à partir des bordereaux de prix des marchés de travaux à bons de commande en cours.

Au plan juridique, seuls les diagnostics relèvent de la procédure d'archéologie préventive telle qu'elle a été définie par la loi ; nous n'intégrons donc dans ce bilan que les opérations conduites dans ce cadre. En sont ainsi exclues les fouilles nécessitées par l'urgence absolue et les fouilles préventives, qui font juste l'objet d'une rapide mention.

Ce bilan se décline en trois parties :

Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic

Dépenses de l'activité de diagnostic

Recettes de l'activité de diagnostic

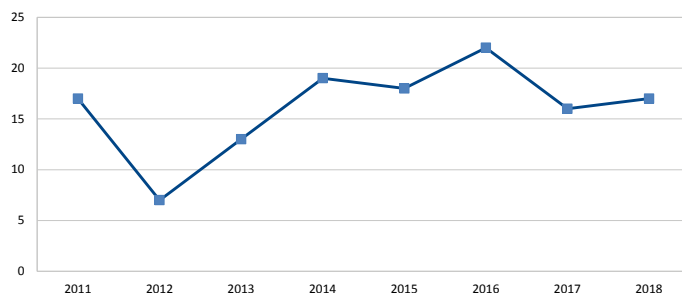
Bilan scientifique de l'activité de diagnostic

I. Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic

I.1. La politique de prescription de l'Etat en 2018

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, l'Etat a prescrit 17 diagnostics. Le fait déclencheur de ces opérations est le permis de construire ou la demande volontaire de réalisation des diagnostics (DVRD), qui permet de mieux prendre en compte l'archéologie dans le calendrier et l'économie générale d'un projet immobilier. En 2018, ces deux procédures sont à égalité, ce qui montre la montée en puissance des autosaisines ; celles-ci émanent souvent d'institutions publiques (Ville - 2 opérations; CD 13 1 opération) ou para-publique (SEMEPA/SPLA - 2 opérations). Cette année deux aménageurs professionnels et un particulier y ont fait appel.

Progression du nombre de diagnostics prescrits par l'Etat entre 2011 et 2018



Site	Fait déclencheur du diagnostic	Statut de l'aménageur	Domaine d'intervention	Superficie du terrain	Date de la prescription	Etat d'avancement du dossier en déc. 2018
Quartier du Pont de l'Arc	DVRD	Ville	Rural	1800 m ²	2 janvier	Abandonné
Centre de secours Carcassonne	DVRD	CD 13	Périurbain	4250 m ²	19 février	Réalisé en 2018
1, rue Portalis	PC	Ville	Urbain	17 m ²	8 mars	Réalisé en 2018
7, chemin Piou-Piou	PC	Professionnel	Rural	2908 m ²	13 mars	INRAP
Rue de l'Hippodrome	DVRD	SEMEPA	Rural	9900 m ²	21 mars	Réalisé en 2018
Collège des Prêcheurs	DVRD	Particulier	Urbain	5400 m ²	3 mai	Réalisé en 2018
Rue du Chapitre/ traverse Notre-Dame	DVRD	Professionnel	Urbain	650 m ²	3 mai	Abandonné
ZAC Barida - La Parade	PA	Ville	Rural	270 000 m ²	16 juillet	En attente
18 rue Marius-Reynaud	DVRD	SPLA	Urbain	/	18 juillet	Réalisé en 2019
11, rue des Tamaris	PC	Professionnel	Périurbain	2251 m ²	30 juillet	Réalisé en 2018
Traverse Saint-Pierre	DVRD	Ville	Périurbain	2100 m ²	1 ^{er} août	Commencé en 2018- achevé en 2019
7 cours de la Trinité	DVRD	Professionnel	Périurbain	12260 m ²	22 octobre	En attente
14, av. Henri-Pontier	PC	Professionnel	Périurbain	1665 m ²	22 octobre	INRAP
65 route de Puyricard	PC	Professionnel	Rural	14031 m ²	5 novembre	En attente
2, traverse de l'Aigle-d'Or	PC	Professionnel	Urbain	8240m ²	7 novembre	En attente
7, rue du RICHM	PC	Professionnel	Périurbain	1053 m ²	22 novembre	Réalisé en 2019
Traverse du Pin/allée Saint-Jérôme	PC	Professionnel	Rural	6450 m ²	10 décembre	En attente

Une partie de ces prescriptions n'a pas donné lieu à intervention archéologique, soit que les projets aient été abandonnés par les aménageurs (Rue du Chapitre/traverse Notre-Dame), soit que la réalisation du diagnostic ait été reportée à l'exercice suivant pour des raisons administratives (difficultés dans l'instruction du permis) ou foncières (un aménageur peut ne pas avoir une totale liberté d'accès au terrain quand il n'est pas encore propriétaire). Par ailleurs, certains aménageurs n'ont pas donné suite à la prescription pour des raisons inconnues.

Pour la deuxième année consécutive depuis l'obtention de son agrément, la Direction Archéologie et Muséum a décliné deux opérations, dont la réalisation incombe de ce fait à l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (14, rue Henri-Pontier et 7 chemin de Piou-Piou). Les raisons de cette décision découlent soit du manque d'intérêt de l'opération (taille de la parcelle jugée insuffisante pour livrer des résultats significatifs au regard de la localisation du terrain concerné : 7 chemin de Piou-Piou), soit des difficultés techniques que soulève l'opération à mettre en œuvre, soit des frais importants qu'elle peut générer. En l'occurrence, le refus de réaliser le diagnostic au 14, avenue Henri-Pontier est couplé à des considérations scientifiques (absence d'un anthropologue au service), le site concerné se trouvant dans l'emprise du cimetière de l'hôpital.

1.2. L'activité de diagnostic en 2018

La Direction Archéologie et Muséum a réalisé 9 diagnostics dont 6 seulement ont été prescrits dans l'année. Les trois autres correspondent à des prescriptions établies en 2017. Parmi les

opérations prescrites en 2018 et engagées dans l'année, une n'a pas donné lieu à restitution du rapport de fouille (1, rue Portalis). La rédaction du rapport, sans enjeu pour la suite du programme d'aménagement, a volontairement été reportée pour libérer du temps d'intervention sur le terrain pour le responsable. C'est pour la même raison que la rédaction du rapport des deux diagnostics engagés en fin de l'exercice 2017 sur l'hôtel Maynier d'Oppède et dans l'avenue Philippe-Solari, dont la phase terrain a été achevée début ou courant 2018, a été reportée en début 2019.

Enfin, une opération commencée tard dans l'année a été réalisée à cheval sur les exercices 2018 et 2019 (suivi de pose de réseaux dans la traverse Saint-Pierre).

En 2018, l'activité de diagnostic représente 0,75 diagnostic par mois. Comparée aux années précédentes, elle est en nette régression et confirme la baisse constatée en 2017. Il faut toutefois souligner que la Direction Archéologie et Muséum a continué d'avoir une activité de fouille préventive importante, qui a fortement mobilisé une grande partie de son équipe.

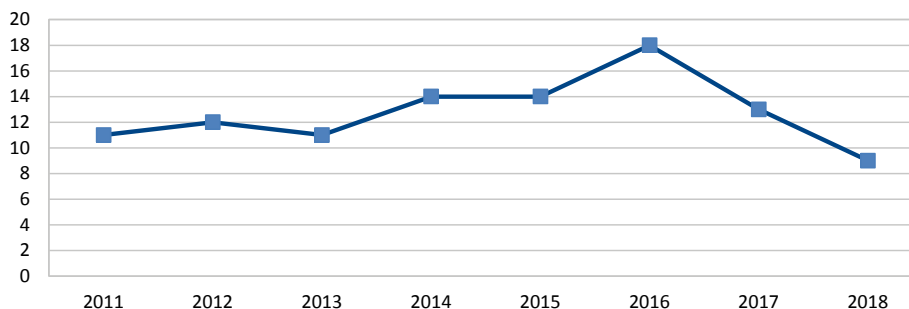
Dans le même temps, la Direction a, en effet, conduit 6 autres opérations :

- **3 fouilles préventives** : une pour le compte de la ville (places Verdun-Prêcheurs 2), une pour le compte de l'Etat-CRMH-DRAC (Cathédrale Saint-Sauveur), et la dernière pour le compte d'un aménageur privé (6, avenue Ferdinand-de-Lesseps)
- **1 campagne de sondages** : jardin de Grassi
- **1 suivi de travaux en sauvetage urgent** (cité du Livre)

Ce sont ainsi au total 15 opérations dans lesquelles la Direction Archéologie et Muséum a été engagée sur l'exercice.

OPERATIONS	STATUT AMENAGEUR	ZONE INTERVENTION	SUPERFICIE PARCELLE (en m ²)	SUPERFICIE SONDEE (en m ²)	% TERRAIN SONDE	DATE PRESCRIPTION
1, rue Portalis	Public Ville	Urbain	17	250	1450	8 mars 2018
21-23 rue Gaston-de-Saporta (hôtel Maynier d'Oppède)	Public AMU	Urbain	330	37	11,20	19 octobre 2017
Collège des Prêcheurs	Privé Fondation J. et P. Picasso	Urbain	5200	130	2,5	3 mai 2018
Traverse Saint-Pierre - réseaux	Ville	Péri-urbain	2590	81	3	1er août 2018
Centre de secours Carcassonne	Public CD13	Péri-urbain	4250	208	4,9	19 février 2018
Avenue Philippe-Solari - réseaux	Ville	Péri-urbain	2700	2700	100	28 février 2017
15, avenue Philippe-Solari	Privé	Péri-urbain	2732	672	24,6	20 novembre 2017
11, avenue des Tamaris	Privé	Péri-urbain	950	102	10,7	30 juillet 2018
Rue de l'Hippodrome	Para public SPLA	Rural	9900	218	2,2	21 mars 2018
TOTAL			28 669 m²	4 398,4 m²	15,4 %	

Progression du nombre de diagnostics réalisés entre 2011 et 2018



Fouilles préventives réalisées en 2018

Nom de l'opération	Statut travaux	URBAIN/RURAL	Superficie explorée	Travaux ayant motivé l'opération
Places Verdun-Prêcheurs 2	Ville (DGSTA Infrastructures)	URBAIN	2000 m ²	Aménagement voirie
Cathédrale Saint- Sauveur	ETAT CRMH-DRAC PACA	URBAIN	700 m ²	Projet de restauration
6, av. Ferdinand-de-Lesseps / 5, av. Tübingen ¹ , avenue Georges-Brassens	OGIC	PERI URBAIN	2500 m ²	Construction immeubles

Sondage réalisé en 2018

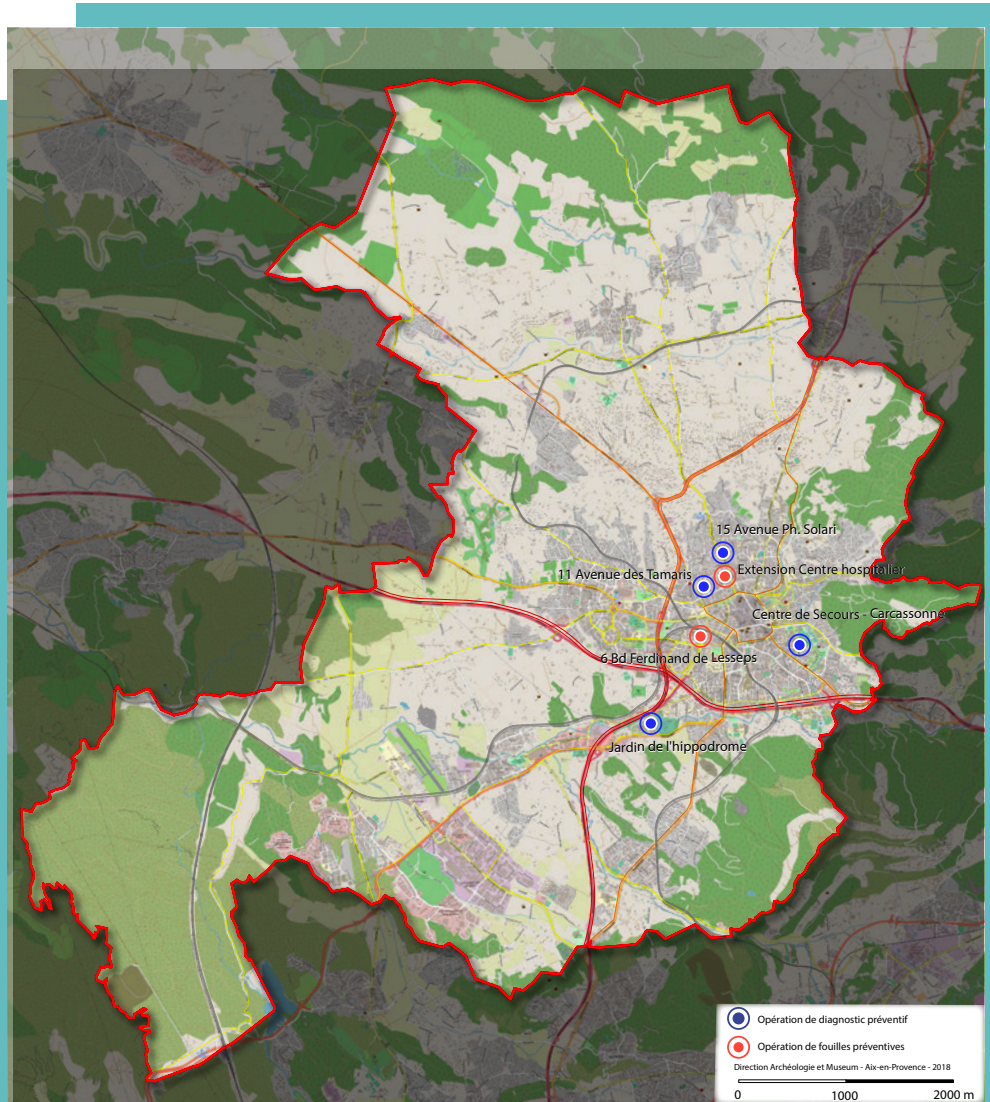
SITE	Statut travaux	Localisation	Superficie	Nature des Travaux
Jardin de Grassi	Ville	URBAIN	150 m ²	Sondages préalables à un projet de valorisation

1.3. Nature des diagnostics réalisés en 2018

Cette année, 6 opérations de diagnostic relèvent de l'archéologie sédimentaire classique. Les trois autres sont des études de bâti: hôtel Maynier d'Oppède (habitat résidentiel moderne); collège des Prêcheurs (couvent des Prêcheurs médiéval et moderne); 1, rue Portalis (habitation moderne).

1.4. Cartographie des interventions

En 2018, trois diagnostics ont concerné la ville, cinq le domaine péri-urbain et un le secteur rural. Dans ce dernier cas, les superficies explorées sont relativement importantes (1 ha).



1.5. Superficie des terrains soumis à diagnostic et taux d'ouverture des zones d'exploration

Les terrains soumis à diagnostic ont des superficies très variables, qui sont toutefois restées, en 2018, en général très faibles, même en milieu péri-urbain. Nous excluons de l'analyse le diagnostic prescrit sur l'hôtel Maynier d'Oppède, dont la phase de terrain était achevée en 2018.

Deux diagnostics ont concerné de très petites superficies (inférieures à 1000 m²) et celui mené en milieu urbain a porté sur une superficie de 17 m². Trois autres diagnostics ont concerné des superficies comprises entre 1000 et 3000 m² et trois des superficies comprises entre 3000 m² et un hectare.

Superficie moyenne soumise à diagnostic : 3 185 m², avec un écart entre 17 m² et 1 hectare environ.

Superficie totale des terrains soumis à diagnostic : 28 339 m² (2,8 ha)

Ces superficies correspondent à l'emprise des terrains soumise à diagnostic, dans les prescriptions de l'Etat.

Superficie effectivement sondée : 4 361 m² (0,36 ha)

Elle correspond au terrain véritablement exploré par l'archéologie (sondages et tranchées) et elle est très variable en fonction des opérations.

La moyenne des surfaces sondées par rapport à la superficie totale des terrains soumis à diagnostic est de 15,4 %.

En milieu rural et péri-urbain, où les opérations ont porté sur **23 122 m²** de superficie (**2,32 ha**), la superficie effectivement sondée est de **3 979 m²**, ce qui représente **près de 17,2 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic.

En milieu urbain, où les opérations ont porté sur **5 217 m²** de superficie, la surface de terrain effectivement sondée est de **380 m²**, ce qui représente un peu plus de **7,3 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic. Dans le cas présent, il s'agit exclusivement d'études de bâti.

Ce ratio anormalement bas en milieu urbain (dans ses prescriptions, l'Etat préconise de sonder 10 % des terrains) est dû à l'opération réalisée sur le collège des Prêcheurs qui couvre une vaste l'emprise, alors que les recherches ont essentiellement porté sur les parties anciennes de l'édifice, sous la forme de sondages restreints ; en revanche, l'étude de bâti conduite au 1, rue Portalis, prescrite sur la seule et très modeste

emprise au sol, a concerné une surface de maçonneries quinze fois supérieure.

Le ratio relativement élevé en milieu péri-urbain tient à un suivi de pose de réseaux qui a concerné la totalité des tranchées ouvertes, soit 100 % du terrain à explorer.

1.6. Répartition des diagnostics en fonction du statut de l'aménageur

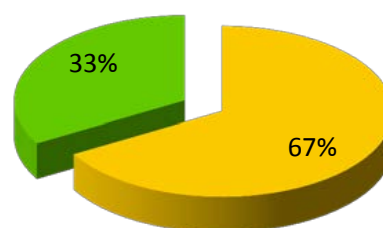
Cette année, on note également un fort déséquilibre entre le statut, public ou privé, des aménageurs concernés par des prescriptions de diagnostic : 6 pour le secteur public ou para-public ; 3 pour le secteur privé.

Cinq opérations ont été réalisées pour le compte d'Aménageurs publics :

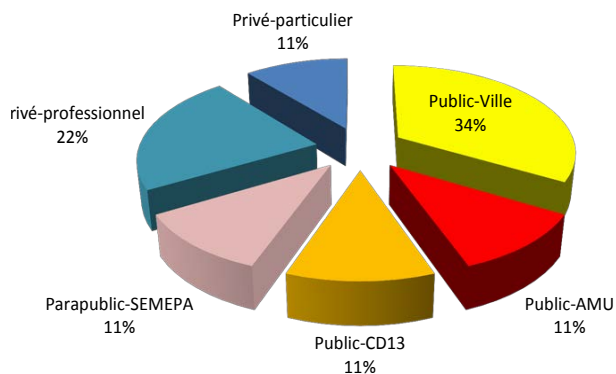
- la Ville : 3 opérations : deux sur travaux de réseaux (av. Philippe-Solari et traverse Saint-Pierre) et un diagnostic préalable à travaux de requalification (1 rue Portalis : installation de la chambre d'alimentation électrique des places de Verdun et des Prêcheurs),
- le CD 13: centre de secours de Carcassonne
- l'Etat- Ministère de l'Education et de la recherche (AMU) : 21-23 rue Gaston-de-Saporta

Une opération a été réalisée pour le compte d'un Aménageur para- public (SEMEPA) : rue de l'Hippodrome

Les trois autres ont concerné des projets portés par des Aménageurs privés, qui sont majoritairement des sociétés de promotion assez modestes (11, av. des Tamaris et 15, av. Philippe-Solari-Chemin du Pin). Le projet de musée Jacqueline et Pablo Picasso a motivé une intervention importante dans l'ancien couvent des Prêcheurs.



- Aménageurs publics
- Aménageurs privés



1.7. La mobilisation des agents

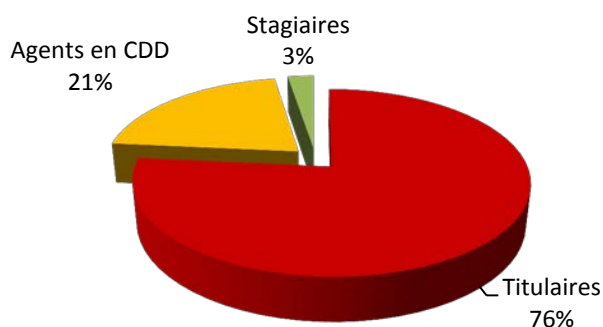
Pour l'exercice 2018, le nombre total de journées/homme consacrées à l'activité de diagnostic, - du montage administratif de l'opération jusqu'à la remise du rapport à l'Etat -, s'est élevé à près de **664,25 ETP**, ce qui représente la mobilisation d'un agent sur 3,3 ans. La durée moyenne de réalisation d'un diagnostic a été de **74 jours**, soit près de 4 mois pour un emploi en ETP.

Ce chiffre est cependant largement faussé par l'opération conduite sur le collège des Prêcheurs qui a mobilisé une équipe très nombreuse (10 personnes) pendant quatre mois. Cette opération hors norme a aussi eu un impact important en termes de coût.

Rapportée aux opérations de format plus classique, la durée moyenne de réalisation d'un diagnostic en 2018, est de **17,6 ETP/opération**.

La répartition en fonction du statut des agents mobilisés est la suivante :

- 1. agents titulaires/permanents : 508,25 J/H, soit 76,4 % (dont 370 J/H pour le collège des Prêcheurs)
- 2. agents en CDD : 139 J/H, soit 20,9 %. Tous ont été recrutés pour le diagnostic du collège des Prêcheurs.
- 3. stagiaires universitaires non rémunérés : 17 J/H, soit 2,7 %



La procédure de diagnostic systématique a mobilisé 647 journées/hommes professionnels, tous types de postes confondus, ce qui correspond à une moyenne de 5,5 m² sondés par J/H mobilisée. Cette moyenne est nettement supérieure

à celle de 2017 (14,3 J/H par opération), toujours en raison du diagnostic réalisé sur le collège des Prêcheurs.

Rapportée aux opérations de format plus classique, la moyenne est de 24,7 m² sondés par J/H mobilisée.

1.8. Les délais d'intervention : un critère d'efficacité du dispositif

Dès qu'un Aménageur en a planifié la réalisation, le **déla** nécessaire à la mise en place d'un diagnostic par la Direction Archéologie et Muséum est de **1 mois**.

Quand ce délai est supérieur, la responsabilité en incombe aux Aménageurs (volonté de surseoir à l'opération pour des raisons économiques, techniques, administratives...).

La réalisation d'une opération se décline en trois phases : la préparation, l'intervention sur le terrain et la réalisation du rapport final d'opération (post-fouille).

Les données présentées ci-après rendent compte de la mobilisation des agents pour chacune de ces trois phases.

La phase de préparation comprend les contacts avec l'Aménageur et, éventuellement, l'Etat et/ou les autres services municipaux, la visite du site concerné, la DICT, l'examen des études géotechniques quand elles existent, l'analyse des moyens à mettre en œuvre, la rédaction de la convention et le suivi de ses visas, la transmission de la demande d'autorisation de diagnostic à l'Etat. Cette phase est essentiellement portée par des agents titulaires et notamment par le directeur.

Elle a mobilisé 28 J/H au total, ce qui représente 4 % de l'activité : 4,5 ETP en domaine rural, 4,25 ETP en domaine péri-urbain ; 21 ETP en domaine urbain.

Sur les 8 diagnostics ayant donné lieu à intervention sur le terrain dans l'année, le nombre total de journées consacrées à la mise en place des opérations a été de 28,5 jours ; la durée moyenne de cette phase a été de **3,1 J/H par opération**, soit un peu plus qu'en 2017 (2,15 J/H) et 2016 (2,4 J/H).

Très administrative et bien rodée (mise en place de tout un ensemble de documents types), cette phase n'offre guère de marge d'optimisation. Une opération a toutefois été particulièrement chronophage : le collège des Prêcheurs, qui a suscité plusieurs réunions et visites de site, ainsi que des échanges multiples avec la fondation Jacqueline et Pablo Picasso ainsi que les services patrimoniaux de l'Etat (CRMH, ABF et service régional de l'Archéologie).

La phase de terrain consiste dans la phase d'exploration : ouverture des sondages ou tranchées avec un engin mécanique, dégagement et nettoyage des vestiges, observations stratigraphiques, prises de vue et relevés.

Lors de cette phase, la mobilisation des agents dépend de deux paramètres: le caractère urbain/péri-urbain ou rural d'une intervention.

En 2018, elle a mobilisé 345 J/H au total, ce qui représente 52 % de l'activité.

La mobilisation des agents au cours de cette phase est très inégale, car elle dépend de la présence ou non de vestiges, de leur densité et de la complexité de la stratigraphie. Elle varie en fonction du domaine d'intervention **318,5 J/H pour le secteur urbain, 22 J/H pour le domaine périurbain et 4,5 J/H seulement pour le domaine rural** (une seule opération).

Les trois diagnostics réalisés sur du bâti ont mobilisé, à eux seuls 316,5 J/H, soit, 91,7 % des J/H consacrées au terrain. A titre d'exemple: le diagnostic conduit pour la requalification du collège des Prêcheurs a mobilisé 292 J/H, soit 84,6 % du total des J/H consacrées à cette phase en milieu urbain.

Sur les 8 diagnostics mis en œuvre dans l'année, la durée moyenne de cette phase (tous postes confondus) est de 43,9 J/H par opération (contre 9,4 en 2017, 11,7 en 2016 et 18,6 jours en 2015). Cette augmentation exceptionnelle est due au diagnostic du collège des Prêcheurs (45 % des moyens en personnel).

Rapportée aux opérations de format plus classique, la moyenne est de 7,4 m² J/H mobilisées par opération.

La phase de post fouille consiste dans :

- l'analyse des données,
- le traitement, l'étude et la gestion du mobilier archéologique exhumé,
- la rédaction du rapport,
- l'inventaire et l'informatisation de la documentation,
- la relecture du rapport de fouille par un coordinateur scientifique,
- la mise en page du rapport, sa reprographie et son montage.

Nécessitant l'intervention d'agents titulaires ou permanents (CDI), cette phase mobilise également beaucoup plus de journées/hommes pour les opérations conduites en milieu urbain et péri-urbain. Les travaux qui la composent nécessitent une bonne maîtrise de l'analyse stratigraphique, des connaissances étendues, ainsi que de solides capacités rédactionnelles. Ses possibilités d'optimisation se réduisent avec l'expérience acquise par les agents.

En 2018, le temps consacré à la phase de post-fouille des opérations ne correspond pas à l'activité de terrain de l'année. Quatre opérations n'ont, en effet, pu donner lieu à la finalisation du rapport.

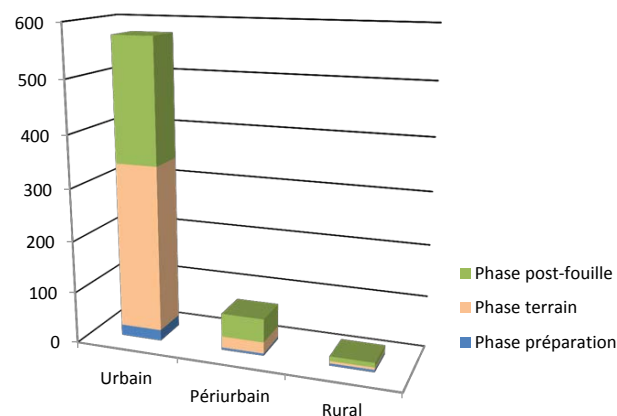
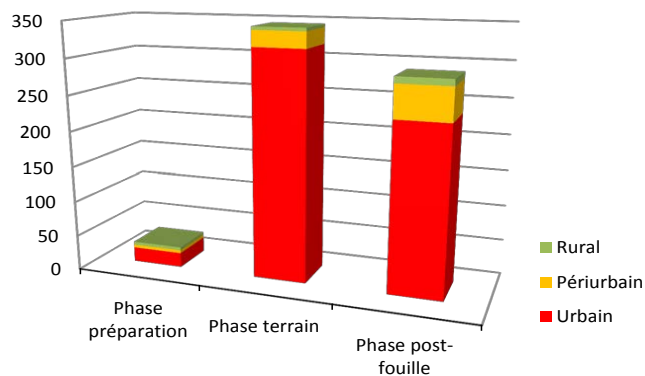
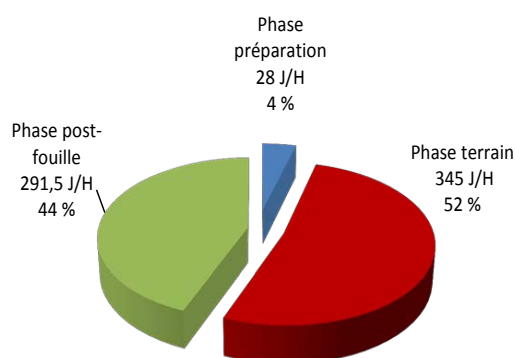
- traverse Saint-Pierre, diagnostic commencé en fin d'année et dont la rédaction du rapport est programmée pour 2019,
- hôtel Maynier d'Oppède, avenue Philippe-Solari et 1, rue Portalis: rapports commencés et suspendus; achèvement programmé pour le premier trimestre 2019

Cette phase a mobilisé 291,5 J/H, soit 44 % du total des ETP : 235,25 J/H pour le secteur urbain ; 45,25 J/H pour le domaine péri-urbain et 9 J/H pour le secteur rural.

Sur les 8 diagnostics pour lesquels le rapport a été rédigé ou commencé dans l'année, la durée moyenne du post fouille est de **36,4 J/H par opération**, contre 7,2 en 2017, 13,2 jours en 2016 et 27,7 jours en 2015.

Sil'on exclut le collège des Prêcheurs: la moyenne est de 9,5 J/H par opération.

Mobilisation en J/H en fonction de chacune des trois phases d'intervention : préparation, fouille, post-fouille.



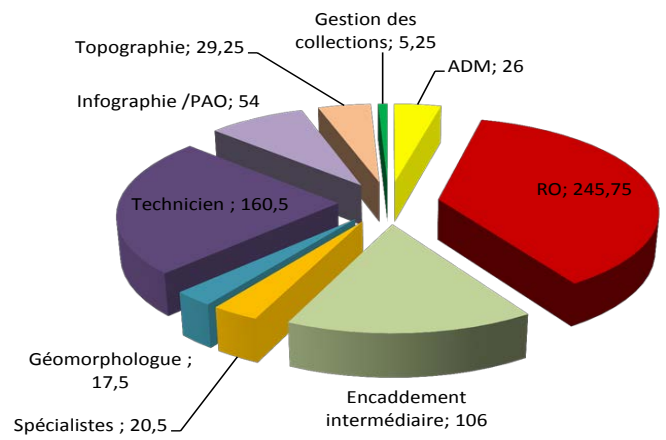
Les histogrammes ci-dessus montrent, pour chacune des trois phases d'activité les mobilisations en J/H en fonction des domaines géographiques d'intervention.

Répartition des différents postes

En ce qui concerne les postes mobilisés sur une opération de diagnostic, comme le montre le camembert fourni ci-dessous, c'est le poste de responsable d'opération qui représente l'essentiel des moyens humains affectés aux diagnostics. Il faut en outre lui rattacher la majorité du temps de travail du géomorphologue qui intervient à double titre : spécialiste et responsable d'opération. En 2018, cet agent a dirigé le diagnostic motivé par le projet de passerelle au niveau de la rue de l'Hippodrome.

Dans le poste de « spécialistes », il faut surtout comprendre l'intervention de céramologues (spécialistes de l'étude des vestiges mobiliers en céramique), et plus modestement, celle de spécialistes des objets en verre, en métal et de la faune, voire de l'anthropologie (4, rue Henri-Pontier).

Répartition des J/H en fonction des principaux postes



2. Bilan financier de l'activité de diagnostic

2.1. Les dépenses

En 2018, le coût total des diagnostics s'est élevé à **219 298,64 € TTC**.

Dans les dépenses liées aux diagnostics, on compte deux postes : le personnel et les moyens techniques. Les autres frais (matériel, fournitures) sont inclus dans le coût du personnel. Ces dépenses sont assurées conjointement par la Ville et les autres Aménageurs.

Montant total des dépenses assurées par la Ville : 151 473,64 € TTC soit 69 % des dépenses totales

Montant total des dépenses assurées par les autres Aménageurs : 67 825,00 € TTC soit 31 % des dépenses totales.

Le rapport entre les parts Ville et autres Aménageur est à peu près équivalent à celui de 2017.



2.2. Répartition des dépenses

2.2.1. Les moyens techniques

Ils s'élèvent à **48 325 €** au total, ce qui représente **32,1 % du coût du dispositif** (contre 45 % en 2016 et 53,8 % en 2015).

Ce sont les Aménageurs qui ont supporté l'essentiel des dépenses en moyens techniques : **40 825 € TTC soit 84,5 %**, contre 7 500 € pour la Ville. Pour ce faire, la Direction Archéologie et Muséum négocie autant que possible auprès d'eux la mise à disposition des moyens techniques (tractopelle, pelle mécanique, mini-pelle, camion, brise-roche...). Cette négociation ne concerne pas les particuliers qui construisent pour eux-mêmes.

Pour la plupart des Aménageurs, le souci de voir la contrainte archéologique rapidement réglée prime sur les considérations financières. Notre réactivité est donc indispensable si nous

voulons voir se maintenir ce concours financier, qui est une source d'économie très importante pour la Ville.

Quand il est aménageur, l'Etat (quelle que soit l'administration concernée) ne met en revanche quasiment jamais de moyens techniques à notre disposition.

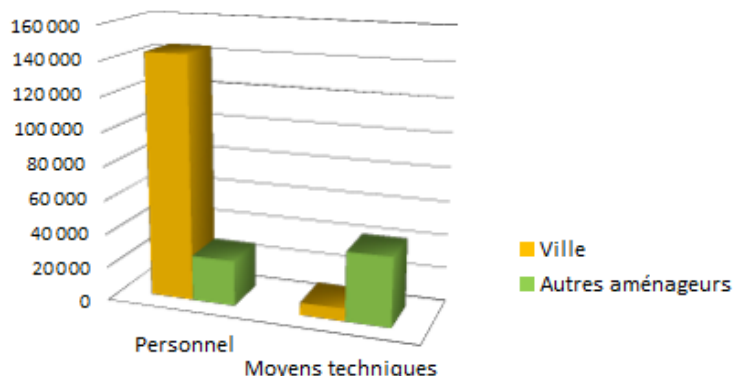
2.2.2. Les moyens en personnel

Les dépenses en personnel ont représenté **170 973,64€** soit **78 % des dépenses** (contre 67,9 % en 2017, 56 % en 2016 et 46,2 % en 2015). Ce chiffre, anormalement élevé, est dû aux moyens qu'a mobilisés le diagnostic du collège des Prêcheurs.

- Dans les dépenses en personnel, nous avons pris en compte :
- Pour la Ville : l'ensemble des agents rémunérés qui ont été affectés aux opérations de diagnostic, que ce soit durant la phase de préparation, la phase de terrain ou celle de post-fouille. Les chiffres indiqués rendent compte du coût du dispositif en moyens humains estimés à partir de l'application de la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventives.
- Pour les Aménageurs : les frais induit par la mise à disposition de manœuvres, calculés à partir des bordereaux de prix indiqués dans les marchés de travaux à bon de commande de la Ville.

C'est ici la Ville qui supporte l'essentiel des dépenses, avec 143 973,64 € (84,2 % des frais de personnel), contre 27 000 € pour les Aménageurs (15,8 %).

Répartition des dépenses en moyens techniques et en personnel, entre la Ville et les autres aménageurs



2.3. Evolution des moyens mis en oeuvre dans le cadre du dispositif de diagnostic systématique

Le bilan opérationnel et financier de l'activité en 2018 met en relief une augmentation sensible des moyens affectés à la réalisation des diagnostics.

L'analyse repose ici sur :

1. les ratios du nombre des J/H (journée de travail à temps plein) mobilisés pour un 1 m² sondé
2. le coût du m² soumis à diagnostic et du m² sondé

2.3.1. Coût du m² soumis à diagnostic

En 2018, on a comptabilisé 664,75 J/H pour 28 669 m² de terrain soumis à diagnostic et 4 148 m² de surface effectivement sondée. Le coût total du dispositif est de 219 298 € TTC, ce qui donne pour ratio : 7,65 € au m² prescrit.

En milieu rural, le coût au m² soumis à diagnostic est de 1,03 €.

En milieu péri-urbain, le coût au m² soumis à diagnostic est de 2,27 m².

En milieu urbain, le coût au m² soumis à diagnostic est de 32,3 €.

2.3.2. Coût du m² sondé

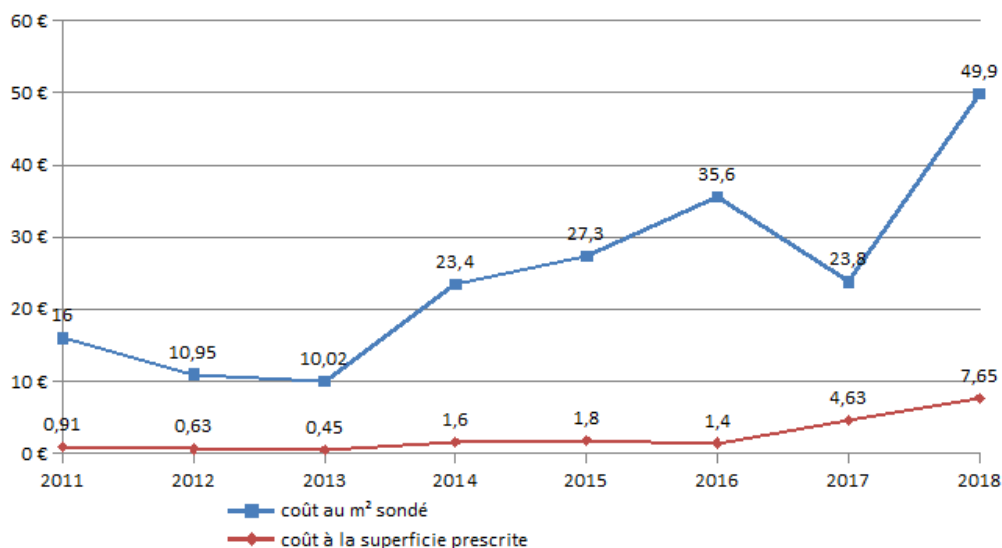
Si l'on prend en compte la totalité des opérations, le coût moyen du m² effectivement sondé est de 49,9 €.

Les coûts au m² s'avèrent cependant très différents dès lors qu'on prend en compte les secteurs géographiques d'intervention.

En milieu rural, le coût moyen au m² effectivement sondé est de 46,8 €.

En milieu péri-urbain, le coût moyen au m² effectivement sondé est de 7,97 €

En milieu urbain, le coût moyen au m² effectivement sondé est de 429,50 €.



3. Les recettes

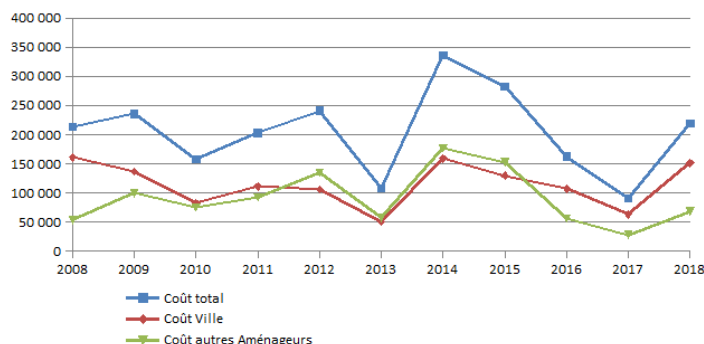
En 2018, les recettes ont exclusivement consisté dans la subvention qui a remplacé la RAP.

Total des recettes perçues en 2018 dans le cadre du dispositif de diagnostic : 174 593,56 € TTC

L'analyse des données depuis la mise en place du dispositif d'archéologie préventive montre que l'activité de diagnostic engendre de façon régulière, pour la Ville, des recettes franches depuis 2013.

Il convient aussi de rappeler que le coût de l'activité pour la collectivité ne constitue pas stricto sensu une dépense directe, mais consiste essentiellement dans la mobilisation des agents titulaires/permanents.

Evolution des recettes et des coûts du dispositif depuis 2008.



Depuis la prise en charge des diagnostics, **le rapport recettes / dépenses pour la Ville présente un bénéfice net de 173 397,84 €.**

Synthèse sur le coût du dispositif sur 11 ans : 2008 - 2018

	Nombre de diagnostics	Nombre de m ² soumis à diagnostic	Nombre de m ² effectivement sondés
2008	23	106 155 m ²	4 516 m ²
2009	16	103 411 m ²	4 092 m ²
2010	14	105 588 m ²	5 502 m ²
2011	13	221 834 m ²	12 691 m ²
2012	13	381 506 m ²	22 057 m ²
2013	11	238 150 m ²	10 733 m ²
2014	14	210 361 m ²	14 350 m ²
2015	14	110 738 m ²	10 326 m ²
2016	18	92 540 m ²	4 564 m ²
2017	13	19 454 m ²	3 783 m ²
2018	9	28 669 m ²	4 398 m ²
TOTAL	158	1 618 406 m² 162 ha	97 012 m² 9,70 ha

	Coût total du dispositif de diagnostic	Dépenses supportées par la Ville	Dépenses supportées par les autres Aménageurs	Recettes RAP	Autres recettes	TOTAL RECETTES PERÇUES
2008	213 500 €	160 500 € 75 %	53 000 € 25 %	/	/	/
2009	235 838 €	136 563 € 58 %	99 275 € 42 %	86 906 € sur 6 mois	18 437,70 €	105 343,70 €
2010	157 824 €	82 733 € 52,4 %	75 091 € 47,8 %	117 399 €	/	117 399,00 €
2011	203 260 €	110 866 € 54,5 %	92 394 € 45,5 %	84 716,30 €	/	84 716,30 €
2012	240 626 €	105 838 € 44 %	134 788 € 56 %	82 027,70 €	/	82 027,70 €
2013	107 519 €	50 561 € 47 %	56 958 € 53 %	89 351 €	/	89 351 €
2014	336 183 €	159 002 € 47,3 %	177 181 € 55,35 %	162 647 €	21 381,20 €	184 028,20 €
2015	282 232 €	129 505 € 45,9 %	152 727 € 54,1 %	158 224 €	12 712 €	170 936 €
2016	162 237 €	106 729 € 65,8 %	55 708 € 34,2 %	281 655 €	/	281 655 €
2017	90 035 €	62 521 € 69,4 %	27 514 € 30,6 %	139 638,38 €	/	139 638,38 €
2018	219 298 €	151 473 € 69 %	67 825 € 31 %	174 593,56 €	/	174 593,56 €
TOTAL	2 248 552 €	1 256 291 € 54,5 %	992 461 € 45,5 %	1 377 157,94 €	52 530,90 €	1 429 688,84 €

4. Les découvertes archéologiques

La présente synthèse ne se limite pas aux découvertes faites à l'occasion des seuls diagnostics, mais prend en compte l'ensemble des opérations effectuées dans l'année à savoir les fouilles préventives et des opérations programmées comprises. En revanche, nous n'avons pas inclus les résultats des diagnostics dont la phase terrain avait été réalisée lors d'exercices précédents (hôtel Maynier d'Oppède, avenue Philippe-Solari), leurs résultats ayant déjà été présentés dans le bilan de l'exercice 2017.

Préhistoire récente et Protohistoire

La fouille réalisée aux 6 av. Ferdinand-de-Lesseps/ 5 av. de Tübingen, en partie sud de l'agglomération, a livré de nouveaux indices d'occupation de la Préhistoire et de la Protohistoire, qui confirment l'attrait de ce secteur, situé à la périphérie du centre historique. Représentés par quelques objets lithiques (**fig.1**), les premiers font écho aux vestiges mis au jour tant au nord-ouest des terrains explorés (1, route de Galice et 8, rue des Boeufs) qu'au sud-est (îlot A de la ZAC Sextius Mirabeau) où ont été relevées des zones d'occupation saisonnière du Néolithique moyen. Attestés par un paléosol et quelques objets, les seconds ressortissent au Bronze ancien 1 (2150/2100-1900 av. J.-C.). Ils fournissent le premier témoignage d'une occupation au cours de cette période à Aix-en-Provence (**fig. 2**).

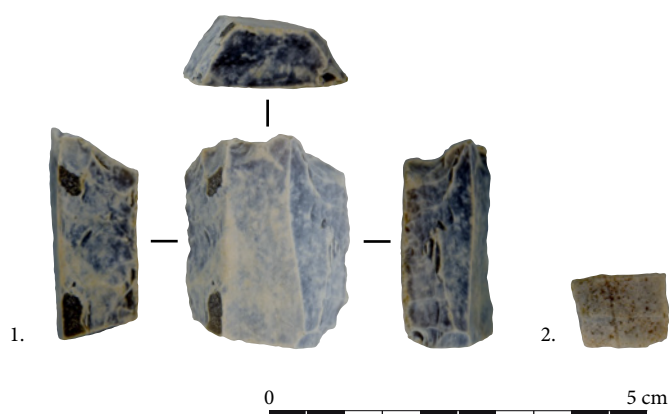


Fig. 1. 6, avenue de Ferdinand-de-Lesseps. Fragments de lames et de lamelles néolithiques en silex.

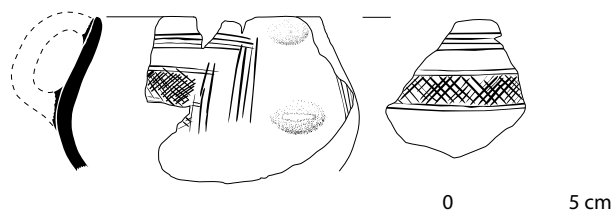


Fig. 2. 6, avenue de Ferdinand-de-Lesseps. Tasse en céramique, décorée de bandes quadrillées incisées. Style du Camp de LAURE; Bronze ancien (2150/2100 b 1900 av. J.C.).

Antiquité

En ce qui concerne l'Antiquité, nous resterons en périphérie de la ville où se concentrent les principales découvertes. Elles concernent essentiellement la mise en culture des terres et les équipements destinés à valoriser ces dernières. Sur ce même site du 6 av. Ferdinand-de-Lesseps/ 5 av. de Tübingen, la fouille préventive menée par Caroline Zielinski a donné l'occasion de confirmer tout à la fois l'ancienneté et la permanence des aménagements mis en oeuvre pour la gestion des eaux (**fig. 3**).

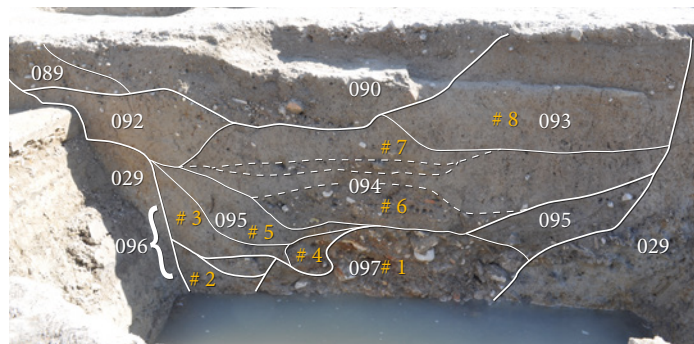


Fig. 3. 6, avenue de Ferdinand-de-Lesseps. Vue en coupe d'un fossé antique dont le remplissage complexe est surligné.

Le vestige le plus ancien est ici représenté par un fossé augustéen auquel a succédé un réseau de drainage plus complexe, utilisé du I^{er} et III^e s. ap. J.-C. On relèvera en particulier une aire viticole reconnue sur 1000 m², dont la phase d'exploitation, datée du III^e s., apparaît relativement tardive (**fig. 4 et 5**). Elle correspond en effet à une période généralement associée à un déclin urbain que les données nuancent ici, certains drains et fossés étant restés en activité bien au-delà du III^e s. Les



Fig. 4. 6, avenue de Ferdinand-de-Lesseps. Traces agraires témoignant de la présence d'un vignoble antique.

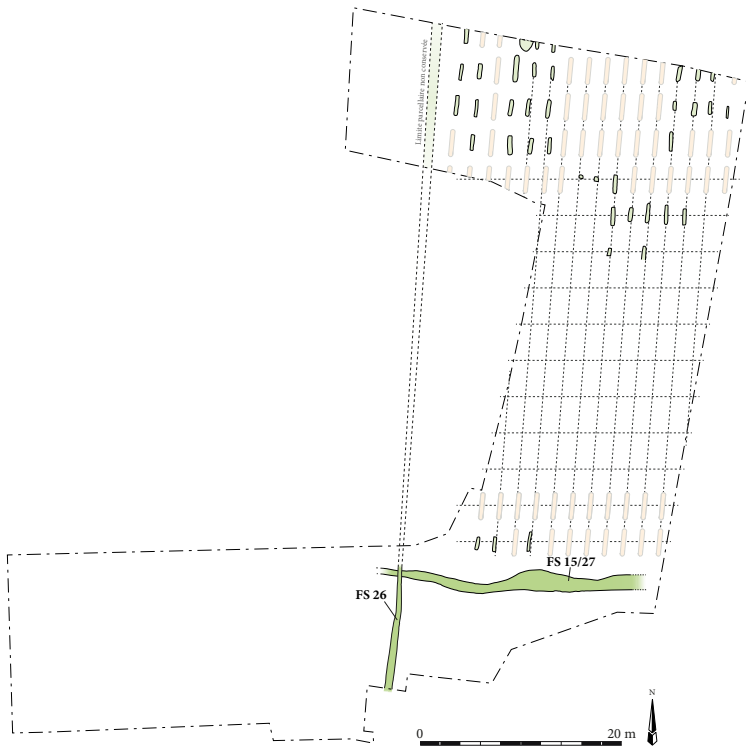


Fig. 5. 6, avenue de Ferdinand-de-Lesseps. Restitution du vignoble antique.



Fig. 5b. 7, rue du RICM. Traces agraires antiques.

écartements relevés entre les *scrobes* qui maillent cette parcelle rendent compte des modalités de travail des paysans, en l'occurrence un labour à bras. D'autres traces de vignobles ont également été observées en divers points de l'agglomération. A l'est, sur les sites du parking Carcassonne (diagnostic mené par Charlotte Mela) et du 7, rue du RICM (direction Vanina Susini) (**fig. 5b**), ainsi qu'au nord, au sein du centre hospitalier (fouille préventive dirigée par Ariane Aujaleu), où elles sont associées à des équipements hydrauliques mis en place entre le milieu du I^{er} s. et le milieu du II^e s. Dans l'enceinte de l'hôpital, la structure de ces dispositifs a permis de reconnaître un probable système de mine d'eau auquel ont succédé des canalisations répondant à un format plus classique (fossé et conduit maçonné). Ces trouvailles participent à restituer tout autour de la ville un paysage majoritairement viticole.

L'image des abords de la ville est tout autre du côté de la place de Verdun (fouille Nuria Nin); les réseaux mis au jour n'y participent nullement de la valorisation des terres, mais résultent des besoins de gestion des flux urbains, canalisés vers des cloaques qui devaient s'étendre quasiment aux portes de la ville et le long de la voie Aurélienne (**fig. 6 et 7**).

Les seules données touchant au domaine intra-muros proviennent du site de Grassi où une campagne de fouille programmée a livré quelques vestiges de la *domus* dite au «Grand péristyle» (fouille Aline Lacombe) (**fig. 8**).



Fig. 6. Place de Verdun. Fossé antique aménagé à l'est de la voie Aurélienne.



Fig. 7. Place de Verdun. Cloaque.

Moyen Age, périodes moderne et contemporaine

Bien que les vestiges médiévaux découverts extra-muros soient infiniment plus ténus, on mentionnera quand même les traces agraires relevées sur le site des 6 av. Ferdinand-de-Lesseps/ 5 av. de Tübingen. Pérennisant les orientations des structures antiques, elles constituent, avec celles mises au jour à la Pauliane, en partie sud de la commune, de rares témoins des activités agricoles des XIII^e s. et XIV^e s.

Les opérations réalisées en centre urbain ont en fait surtout porté sur des édifices religieux médiévaux et modernes et leurs réaménagements à l'époque contemporaine. Nous commencerons par la cathédrale Saint-Sauveur dont la quatrième campagne de restauration a donné lieu à une étude de bâti de l'élévation extérieure du bras sud du transept et de celle du chevet, édifiés à partir de la fin du XIII^e s., lors des travaux d'extension de l'édifice (**fig. 9 et 10**). Si elles ont confirmé le caractère uniforme des maçonneries, les observations faites par Sandrine Claude ont aussi relevé des ruptures permettant de distinguer diverses étapes dans la construction, ce qui conduit aujourd'hui à réviser la chronologie, admise jusqu'à présent, de ce grand chantier gothique. Le second ensemble exploré est le couvent des Prêcheurs sur lequel Sandrine Claude a également piloté un diagnostic très complet (**fig. 11 à 13**). Cette intervention a permis de reconnaître le plan de l'édifice médiéval construit extra-muros, à la fin du XIII^e s. ou dans la première moitié du XIV^e s., immédiatement au nord de l'église de la confrérie, et dont on sait qu'il fut d'emblée composé de trois corps de bâtiment délimitant à l'est, au nord et à l'ouest le carré claustral. Elle a permis aussi de retrouver les fondations de l'enceinte urbaine érigée à l'extrême fin du XIV^e s. ou au début du XV^e s. pour mettre à l'abri ce vaste couvent.

A l'époque moderne, cet ensemble conventuel a fait l'objet d'importants travaux et bénéficié de l'extension de la ville à l'est, à la faveur du lotissement du quartier de Villeneuve.



Fig. 8. Jardin de Grassi. Égout domestique appartenant à une maison antique.



Fig. 9. Cathédrale Saint-Sauveur. Couronnement en encorbellement de la cinquième travée du chevet. Les cinq assises supérieures correspondent au rehaussement des toitures au début du XVIII^e s.



Fig. 10. Cathédrale Saint-Sauveur. Vue générale du chevet gothique.



Fig. 11. Collège des Prêcheurs. Cloître, galerie nord. Enfeu révélé par le décaottage des revêtements.



Fig. 12. Collège des Prêcheurs. Cloître, galerie haute. Vue d'une baie ancienne à encadrement de pierre.



Fig. 13. Collège des Prêcheurs. Cloître, galerie haute. Détail d'un enduit peint avec décor de fleur de lys.

On y note la construction de caves sous l'aile nord, la reconstruction du cloître, la réfection du bâtiment faisant façade sur la place des Prêcheurs, également doté de caves et de boutiques en rez-de-chaussée, l'édification d'un bâtiment annexe au nord-est (fig. 14), après la démolition de l'enceinte urbaine, désormais relayée par celle élevée plus à l'est à la fin du XVI^e s. A quelques décennies d'intervalle, ces travaux répondent au programme de lotissement engagé par les frères Prêcheurs sur les parcelles réduites, restées vacantes entre les chapelles édifiées le long du bas-côté sud de leur église. Un diagnostic réalisé par Claire Auburtin sur l'habitation adossée à la troisième travée (n° 1 de la rue Portalis) a ainsi documenté le mur sud de la chapelle latérale gothique Saint-Pierre et Notre Dame, dont parties des élévations et des fondations sont toujours partiellement conservées dans le bâti (fig. 15 et 16). L'étude de cette modeste maison a par ailleurs mis en lumière les transformations architecturales dont elle a fait l'objet au XVII^e s. A noter, la découverte inattendue de l'ancienne appellation de la rue Portalis, qui se dénommait rue de la République sous la Révolution (fig. 17).

Soutenues par l'étude d'archives conduite par l'historienne Ines Castaldo, les recherches menées dans le couvent des Prêcheurs ont enfin renseigné les importants travaux réalisés pour accueillir le Parlement de Provence et la Sénéchaussée à la fin du XVIII^e s., au moment où la décision a été prise de démolir le palais comtal où siégeaient jusqu'alors ces institutions, puis, après la Révolution, ceux qui ont été entrepris pour permettre aux bâtiments d'accueillir les différentes fonctions qui lui ont été successivement attribuées aux XIX^e et XX^e s. (caserne, école, collège).



Fig. 14. Collège des Prêcheurs. Bâtiment nord-est. Pressoi à chapelle d'un moulin à huile aménagé dans le couvent. Epoque moderne.

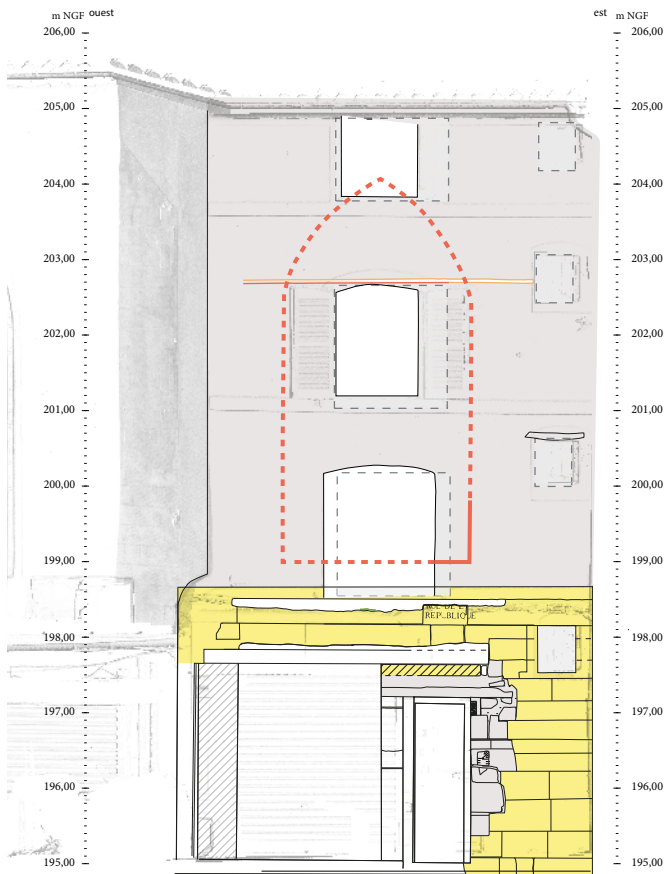


Fig. 15. 1, rue Portalis. Restitution des phases de construction de l'habitation adossée à la troisième travée sud de l'église de la Madeleine.



Fig. 16. 1, rue Portalis. Fondation et amorce de l'élévation de la chapelle médiévale conservées dans la cave de l'habitation.



Fig. 17. 1, rue Portalis. Nom de la rue à la période révolutionnaire



Fig. 18. Place de Verdun. Constructions médiévales établies hors les murs, ici recouvertes par le puissant mur de façade sud-est du palais comtal.

Sur la place de Verdun, c'est partie d'un faubourg également médiéval (XII^e-XIII^e s.) que les recherches ont mis au jour. Les quelques maisons explorées correspondent à un habitat établi extra-muros, que l'extension du palais au XIV^e s. a fait disparaître (**fig. 18**).

Ainsi, les opportunités offertes depuis 2012 par les différents travaux menés dans le quartier du palais (requalification des places des Prêcheurs et de Verdun, et des rues Mignet, Peiresc, Thiers, Monclar et Rifle-Rafle, réfection du passage Agard, restauration de l'église de la Madeleine et des habitations qui lui sont adossées, restructuration de l'église des Prêcheurs...) ont été autant d'occasions de réunir une ample documentation sur l'histoire générale de ce vaste espace urbain et sur les édifices remarquables qui s'y concentraient : palais comtal, couvent et église des Prêcheurs, couvent des Carmes...

Nous finirons ce tour d'horizon par un rapide rappel des principales avancées du projet collectif de recherche en cours sur la vallée de l'Arc (direction Stéphane Bonnet), qui s'est orienté, cette année, sur le haut versant du fleuve, et s'est ouvert aussi sur les périodes anciennes (Néolithique et âge du Bronze). L'important travail de collecte et de structuration des données, tant géotechniques qu'archéologiques et paléo-environnementales a d'autre part aidé à élaborer une coupe synthétique mettant en évidence l'emboîtement des différentes nappes alluviales de l'Arc. Enfin, la différenciation des dépôts issus du fleuve ou de ses affluents, rendue possible par les études pétrographiques, va permettre d'aborder, sur des bases solides, les questions touchant aux phénomènes d'érosion, dont la compréhension est décisive.

Le projet de valorisation des vestiges de la place de Verdun

L'année 2018 a également été marquée par un projet important : la valorisation des vestiges mis au jour sur la place de Verdun. En raison de leur valeur tout à la fois historique et symbolique et de leur état de conservation, la Ville a, en effet, pris la décision de modifier le parti initial d'aménagement du parvis du palais de Justice pour en présenter une partie au public. Forte, cette décision répond à l'intérêt que la population a manifesté aux recherches lors des travaux de fouille.

Ont ainsi été créés trois « jours » vitrés dans le sol de la place, véritables vitrines sur l'histoire de la ville, qu'accompagnera un marquage au sol du plan du palais comtal, de la rue du Palais et des îlots riverains (îlot du Bourguet en particulier) (**fig. 19 et 20**).

L'accent a, en effet, été mis sur le palais devenu le siège du Parlement de Provence au début du XVI^e siècle, et notamment sur l'un de ses éléments les plus remarquables, à savoir son mur de façade sud-est. Bien conservé, ce mur offre une belle illustration de la construction monumentale médiévale et a ainsi l'avantage de témoigner d'une période très mal représentée à Aix-en-Provence, le Moyen Âge.

Avec lui, seront également présentés une cave du palais, qui offre une image très parlante de la construction moderne et de l'évolution architecturale du palais, ainsi qu'un segment de voirie moderne, en l'occurrence l'ancienne rue du Palais, aujourd'hui disparue. La présentation de cette rue et du mur de façade de l'îlot qui la bornait à l'est a pour objet d'illustrer l'insertion du palais dans son environnement urbain en même temps que la disparition d'un large pan de l'urbanisme médiéval et moderne de la ville, détruit en même temps que le parlement de Provence. Contrainte par la nécessité de conserver à la place de Verdun sa fonctionnalité de place de marché, l'implantation des vitrines s'est calée sur le calepinage du projet, et donc du quartier contemporain. Cette option crée deux niveaux de lecture distincts, fonctionnant comme deux calques historiques :

- le dessin du projet actuel qui privilégie la composition urbaine imaginée par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, elle-même calquée sur le plan d'urbanisme de Villeneuve, premier quadrillage orthonormé d'Aix-en-Provence, remontant à la fin du XVI^e siècle ;
- les orientations radicalement différentes du plan d'urbanisme d'ancien régime, défait mais toujours présent en sous-sol et dans l'espace urbain environnant, au sud-est notamment, à l'ouest et au nord.

L'opposition entre le calepinage du niveau de circulation contemporain (vitrines incluses sur lesquelles les visiteurs marcheront) et l'orientation des vestiges est de nature à renforcer ce contraste et à rendre plus saisissante encore, pour le public, la fracture radicale qu'a connue l'urbanisme de ce quartier de la ville historique.

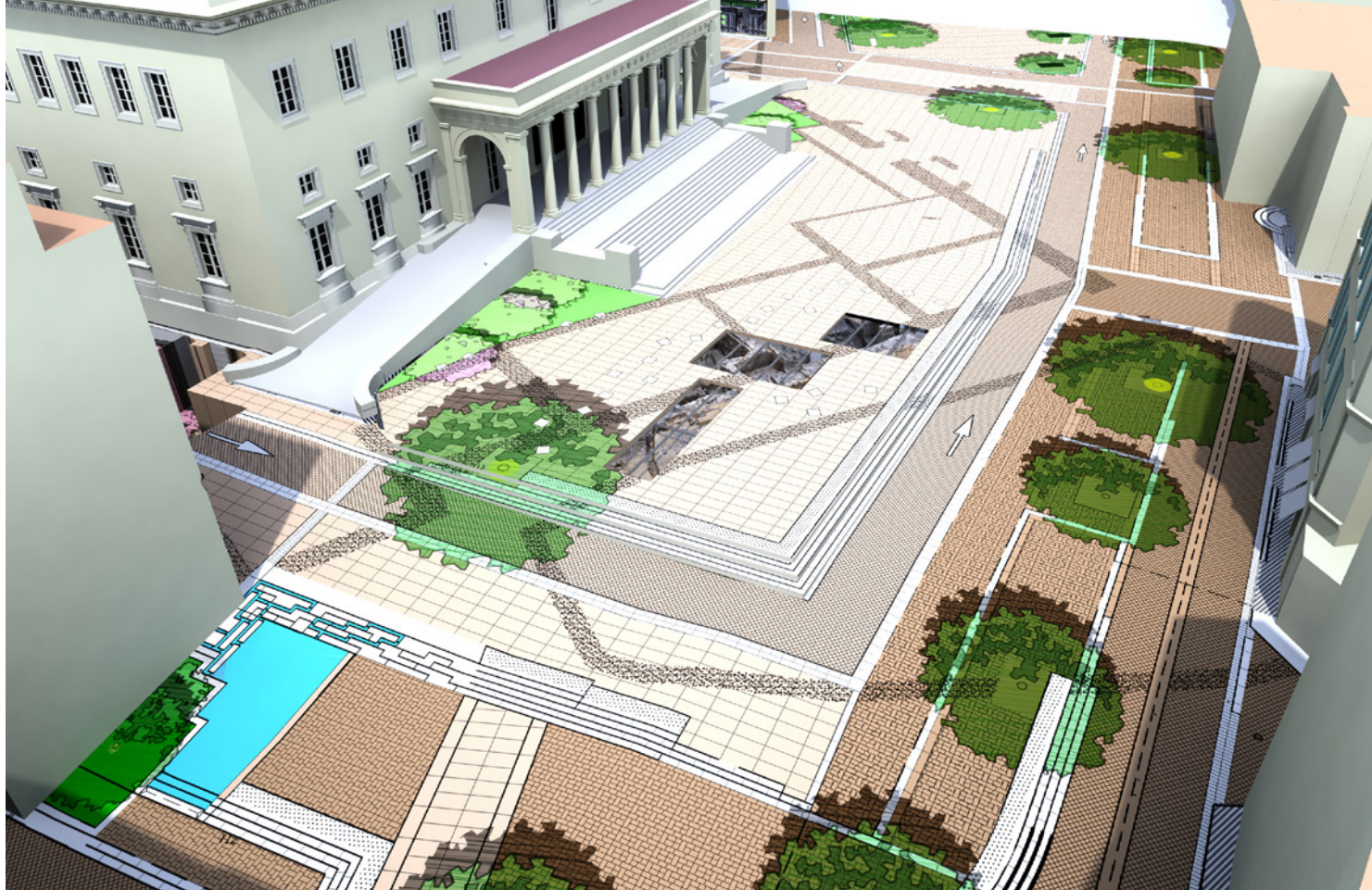


Fig. 19. Place de Verdun. Projet de valorisation des vestiges. Vue d'ensemble.

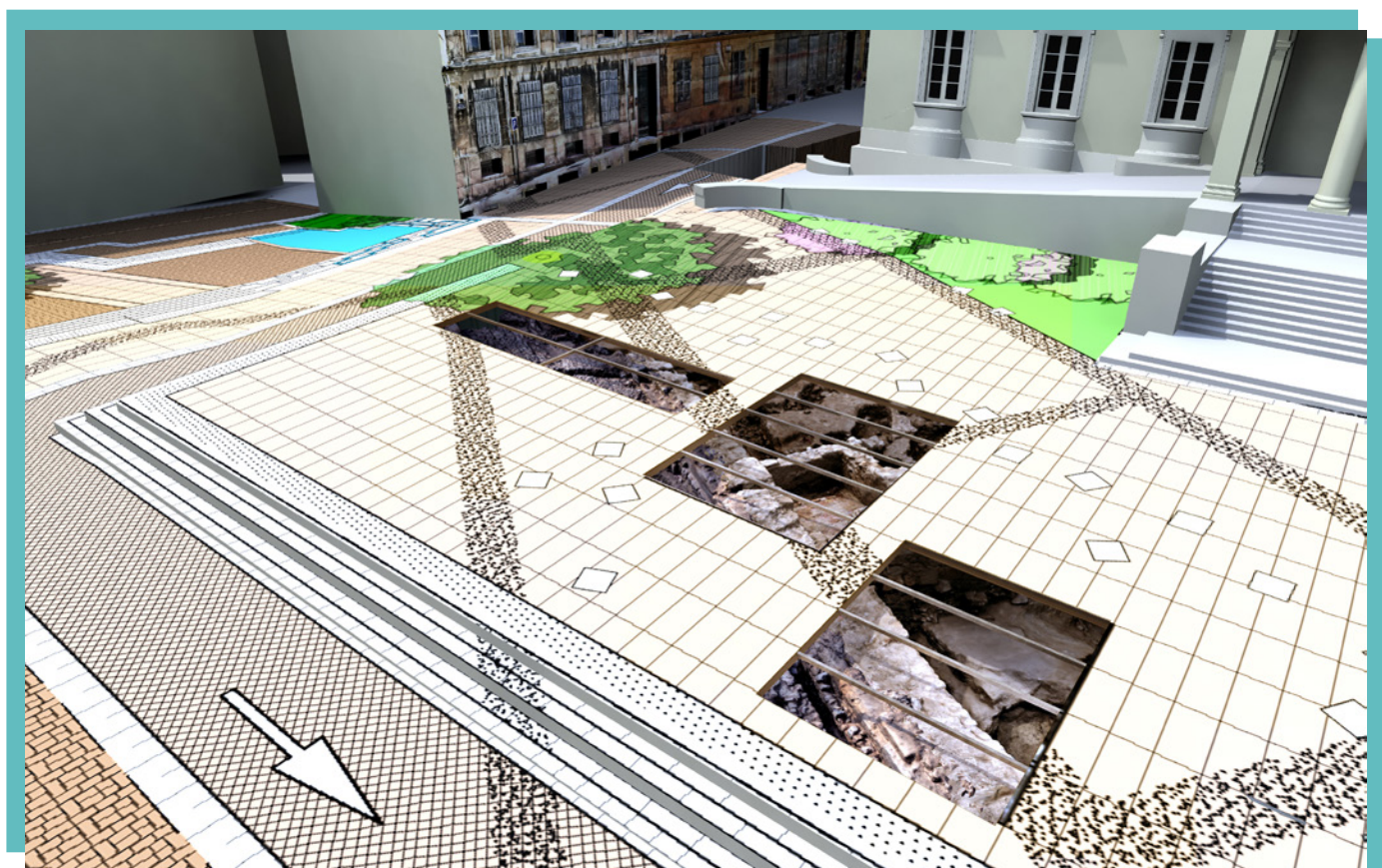


Fig. 20. Place de Verdun. Projet de valorisation des vestiges. Détail des trois vitrines.

Rédaction : Nùria Nin
Mise en page : Stéphan Ranchin
Impression : Imprimerie municipale

